Affaire Geert Wilders : mobilisation web

24/03/2008 à 10h36

Après le refus de diffusion annoncé par le fournisseur internet de Geert Wilders, des sites internet se mobilisent. **Le site d'AJM** s'engage par exemple à mettre en place un serveur dédié à la diffusion en ligne du film. Citons l'auteur :

> *Ce serveur est prêt, il est en ligne, il est vide. Il ne servira, le cas échéant, qu'à la diffusion de ce film. S'il est attaqué et mis hors service, personne n'en souffrira. Si quelques centaines de particuliers dans le monde font de même, rien ni personne ne pourra empêcher la diffusion à grande échelle de ce film.*